

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 36

N° 149

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 149

ARTICLE 36

Retiré avant publication.